



Autorisé à travailler par la DDTEFP et OQTF par la pref

Par **guest12**, le **17/05/2013** à **00:18**

bonjour

je souhaite savoir vos conseils concernant mon cas ,

je suis etudiant etranger depuis de septembre 2007,cette année je me suis inscrit dans une formation en alternance .

j'ai été a la DDTEFP en septembre 2012 pour demander une autorisation de travail ,et on me l'avait accordé et ce jusqu'a la fin du contrat d'alternance ..

en octobre et comme d'habitude je viens a la pref de "bobigny" pour déposer ma demande de renouvellement de titre de sejour ,on me delivre un recepissé de deux mois au debut "donc je me suis peut etre que c'est devenu 2 mois..bref je suis revenu apres l'expiration du recepissé on me delivre un autre de 3 mois .

la troisieme fois on m'a dit que je vais recevoir une lettre ,il s'agit bien d'un oqtf que j'ai recu aujourd'hui,meme si je travaille et je valide cette année et que j'ai surtout une autorisation de travail qui s'expire en debut septembre 2013.

il y'a un moyen d'avoir un avis favorable auprès du tribunal administratif grâce a cette autorisation de travail contradictoire a la décision de la pref?il devait pas attendre au moin les resultats de cette année avant de décider sur mon cas ?

je serai reconnaissant si vous prenez le temps de repondre a mon message ,parce que

vraiment je suis perdu

merciiii

Par **EI Goal**, le **17/05/2013** à **16:03**

Bonjour

Je souhaite d'abord témoigner de mon soutien personnelle par rapport à votre situation.

Je sais que pour les algériens, le contrat d'apprentissage n'est pas autorisé. Voir liens suivants :

http://travail-emploi.gouv.fr/publications/picts/bo/30092007/TRE_20070009_0110_0005.pdf

<http://www.cfa-afia.com/spip.php?article20>

Si vous êtes algérien, peut être qu'un recours contentieux sera le mieux.

Si vous êtes d'une autres nationalité, faites tous les recours possibles (les trois cités au dos de votre OQTF) et soyez patient.

En vous souhaitant bon courage.

Par **guest12**, le **17/05/2013** à **18:25**

bonjour

je vous remerie bcp pour votre soutien .

je suis marocain de nationalité ,et on a droit de faire les formations en alternance ,et je ne pense pas que le refus est du a cela,

cordialement

Par **guest12**, le **19/05/2013** à **23:57**

toujours pas de reponse ?!!! mon cas est speciale à ce point ?